

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 170 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 19 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Jean-Louis BONAN représenté par Christian BURLÉ - Odile BONTHOUX représentée par Jacques BOUDON - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Christine CAPDEVILLE représentée par Georges ROSSO - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Sophie DEGIOANNI représentée par Jacky GERARD - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Olivier FREGEAC représenté par Guy ALBERT - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nathalie LAINE représentée par Danielle MENET - Eric LE DISSÈS représenté par Véronique PRADEL - Rémi MARCENGO représenté par Sylvia BARTHELEMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Marc POGGIALE - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Serge PEROTTINO représenté par Bernard DESTROST - Claude PICCIRILLO représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Régis MARTIN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Claude FILIPPI - Bruno GILLES - Garo HOVSEPIAN - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique CORDIER représentée à 10h07 par Solange BIAGGI - Jean HETSCH représenté à 10h40 par Yves VIDAL - Bernard DESTROST représenté à 11h20 par Roland MOUREN - Roland GIBERTI représenté à 11h20 par Gérard GAZAY - Stéphane PAOLI représenté à 11h47 par Arnaud MERCIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée à 12h16 par Yves MORAINÉ - Michel DARY représenté à 12h20 par Marie-France DROPHY-OURET - Maxime TOMMASINI représenté à 12h46 par Anne CLAUDIUS-PETIT - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 13h04 par Jean MONTAGNAC.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 10h00 - Dany LAMY à 10h30 - Samia GHALI à 10h30 - Chrystiane PAUL à 11h00 - Bernard RAMON à 11h10 - Albert LAPEYRE à 11h15 - Bernard JACQUIER à 11h22 - Didier PARAKIAN à 11h30 - Michel LEGIER à 11h40 - Roger PELLENC à 11h50 - Roger MEI à 11h52 - Hervé FABRE AUBRESPY à 12h00 - Sabine BERNASCONI à 12h11 - Josette FURACE à 12h12 - Irène MALAUZAT à 12h14 - Albert GUIGUI à 12h13 - Sandra DUGUET à 12h20 - Philippe GRANGE à 12h20 - Philippe GINOUX à 12h20 - Yves BEAUVAL à 12h20 - Yves VIDAL à 12h20 - Eliane ISIDORE à 12h24 - Jean ROATTA à 12h25 - Jeanne MARTI à 12h25 - Marie-Louise LOTA à 12h30 - Véronique PRADEL à 12h36 - Patrick VILORIA à 12h36 - Jocelyne TRANI à 12h42 - Philippe DE SAINTDO à 12h55 - Jean-Louis CANAL à 13h00 - Francis TAULAN à 13h00 - Sylvaine DI CARO à 13h00 - Josette VENTRE à 13h02 - Emmanuelle SINOPOLI à 13h07 - Didier ZANINI à 13h15 - Luc TALASSINOS à 13h09 - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Arlette FRUCTUS à 13h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **ENV 013-7985/19/CM**

### **■ Candidature de la Métropole concernant le déploiement sur son territoire du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE)**

**MET 19/14008/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le logement compte parmi les premiers secteurs émetteurs de gaz à effet de serre sur la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Métropolitain, la rénovation du parc de logements existants représente un enjeu majeur pour maîtriser les émissions de pollution, mais aussi pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et lutter contre la précarité énergétique. Cet enjeu est d'autant plus prégnant que plus de la moitié des logements privés sur la Métropole a été construit antérieurement à 1970, avant la mise en place des premières réglementations thermiques. 138.000 logements privés sont concernés sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, les locaux à usage tertiaires des entreprises contribuent également à la consommation des énergies et aux pollutions conséquentes. La loi Elan leur confère des objectifs de réduction des consommations de l'ordre de 40 % en 2030.

Le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) tel que décrit à l'article L232.2 du Code de l'Energie s'appuie au sein du territoire de la Métropole sur des associations spécialisées dans ce domaine : l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat - ALEC de Marseille, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement - CPIE du Pays d'Aix, l'Agence Départementale d'Information au Logement - ADIL et, depuis 2019 par un service en régie porté par le Conseil de Territoire Istres Ouest Provence.

Ce sont 5.000 rénovations énergétiques sur des logements privés individuels ou collectifs qui ont été accompagnés sur les plans techniques, juridiques, et financiers en 2018. Ces travaux ont généré 40 millions d'euros d'investissement sur le territoire auprès d'une centaine d'entreprises locales.

Aujourd'hui, se pose la question de la pérennité du dispositif actuel, dans la perspective de la diminution puis la disparition, à partir de 2020, des financements de ces missions apportés par l'Etat via l'ADEME. Dans le même temps, la Métropole se doit d'assurer une couverture de l'ensemble du territoire métropolitain de façon identique (3 territoires sur 6 couverts aujourd'hui par l'entièreté du service).

Aussi, dès 2018, la Métropole a engagé une réflexion dans cette perspective Elle a ainsi engagé une étude lui permettant de proposer le cadre réglementaire et les moyens nécessaires au déploiement de ce service sur l'ensemble de son territoire. Le Département des Bouches-du-Rhône, a souhaité participer pleinement à ce projet d'élaboration d'un nouvel outil performant sur l'intégralité de son territoire au côté de la Métropole.

L'Etat propose une modification de la méthode de soutien des acteurs de ce service, en développant un programme intitulé « Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) », permettant le financement de ces missions à travers le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie sur la base d'un programme. Au niveau national, le cofinancement apporté dans le cadre de ce programme par des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), à hauteur de 200 millions d'euros, soit 40 TWhc, suivra une logique de rémunération à la performance. Il pourra couvrir jusqu'à 50 % des coûts, le reste étant cofinancé par les collectivités territoriales.

Le déploiement effectif du programme est prévu à partir du 1er janvier 2020. La Métropole propose à l'Etat d'être identifié comme porteur associé de ce programme sur le territoire métropolitain. Corrélativement, le Département souhaite affirmer son partenariat avec la Métropole sur ce projet.

Dans un deuxième temps, l'année 2020 sera mise à profit par le Département pour animer une réflexion sur les territoires hors métropole afin que ceux-ci bénéficient du travail accompli sur le territoire

**Signé le 19 Décembre 2019**

**Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019**

métropolitain en termes de méthodologie et que l'entité départementale puisse être couverte par des services homogènes dès 2021.

Par ailleurs, le programme SARE prévoit la mise en place d'un dispositif d'accueil, d'information et d'accompagnement du petit tertiaire (surface de – 1.000 m<sup>2</sup> et/ou – 10 salariés), dans les mêmes conditions de financement.

Pour la mise en œuvre de ce programme, l'Etat demande aux porteurs associés, en l'espèce, la Métropole, de constituer un Plan de Déploiement et une Annexe financière prévisionnelle. Une fois un accord technique sur ces éléments, le partenariat pourra faire l'objet d'une convention.

De même, l'État demande à la Métropole et au Département de se positionner comme candidat à ce programme.

Enfin, la Métropole a demandé d'exclure les dépenses générées par l'attribution des CEE de l'assiette du calcul de l'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités, telles que prises en compte par le dispositif de contractualisation financière Etat-Collectivités du 22 janvier 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- La délibération du Conseil métropolitain ENV-001-6815/19/CM du 26 septembre 2019 approuvant le Projet de Plan Climat-Air-Énergie métropolitain ;
- Le courrier du Ministre chargé de la ville et du logement auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 3 octobre 2019, relatif à l'engagement des collectivités territoriales dans la mise en œuvre du programme SARE ;
- Le courrier de la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 18 octobre 2019, relatif à la présentation du dispositif SARE.

#### **Oùï le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- L'atteinte des objectifs et les résultats obtenus par le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) les années précédentes, l'intérêt de conserver un plan de financement équilibré et d'étendre ce dispositif à tout le territoire.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvé le plan de déploiement triennal du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique et son annexe financière.

**Signé le 19 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2019**

**Article 2 :**

Madame la Présidente ou son représentant est autorisée à transmettre aux services de l'Etat, la candidature de la Métropole.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Stratégie environnementale,  
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE